



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 septembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	24

Date de la convocation
17 septembre 2009

Date d'affichage
17 septembre 2009

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires générales -
Service des ressources humaines
- Création de postes.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à **ARNAUDO Michèle**

Absents :

LUQUAND Jean-Pierre, **AUTRAN Martine**, **BOUTIER Jean-Paul**, **LE TINNIER Nathalie**, **ROCHE François**, **MAESTRACCI Sylvie**, **RIMBAUD Georges**, **CHASTAIGNET Elisabeth**, **FOREST Marie-Paule**

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les besoins des services municipaux nécessitent la création de postes à temps complet suivantes :

- **1 rédacteur**
- **1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe**

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur les créations de poste telles que présentées.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir obtenu toutes explications et en avoir délibéré,

à main levée et à l'unanimité des voix :

DECIDE la création des postes à temps complet ci-dessus,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2009, chapitre 012 DEPENSES DE PERSONNEL.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **29 SEP. 2009**
et publication ou notification du **05 OCT. 2009**

